

LES ENTREPRISES DU COTON COLONIAL (1939-1945)

Les entreprises du coton colonial :
contraintes, adaptations et stratégies
par Claude Malon,

Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

in *Les entreprises et l'outre-mer français pendant la Seconde Guerre mondiale*, 2010

Auteur d'une thèse magistrale sur *Le Havre colonial*,
Claude Malon a bien voulu nous confier la mise en ligne de cette étude
sectorielle.

Nous lui adressons nos vifs remerciements.

Un effort quasi séculaire pour constituer un réservoir impérial du coton n'a véritablement commencé à porter ses fruits qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après des expériences décevantes en Afrique occidentale française (AOF) et des résultats plus encourageants en Afrique équatoriale française (AEF). Malgré quelques prosélytes de l'Association cotonnière coloniale, qui imaginaient, au début du XX^e siècle, que le Niger allait devenir le « Nil français », la France n'a pu se passer des importations américaines. Tout au plus pouvait-on les limiter au cas où, comme le craignait en 1923 Albert Sarraut ¹, l'Amérique du Nord viendrait à consommer toute sa production. Or, la guerre survient à un moment de crise internationale de surproduction du coton et les stocks américains avoisinent les trois millions de tonnes. Au moment de l'armistice, les colonies ne fournissent à la France que 3 % d'une consommation normale. C'est bien la période post-coloniale qui voit véritablement aboutir un effort massif de production et d'exportation, particulièrement en Afrique subsaharienne. Cependant, l'immédiat après-guerre est plutôt encourageant pour les entreprises. En effet, les entrées coloniales au Havre sont passées de 7 % à 21 % du coton importé entre 1938 et 1948² ; à cette date, elles représentent 9,5 % des entrées en métropole, 15 % dix ans plus tard. Cela pose la question : le contexte de la guerre et la politique de Vichy ont-ils favorisé l'essor du coton colonial, ou bien, au contraire, ont-ils faiblement pesé sur une évolution qui se serait produite inéluctablement ? Répondre à cela suppose une étude des contraintes subies et des stratégies choisies par les entreprises de production et de commercialisation en temps de guerre.

CONTRAINTES STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES

Aux effets immédiats de la conjoncture en temps de guerre s'ajoutent bientôt les réformes de structure voulues par l'État français.

LES EFFETS DU TEMPS DE GUERRE ET DE L'OCCUPATION

¹ Sarraut (Albert), *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, p. 163.

² Malon (Claude), *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2006, p. 183-208.

Le 2 septembre 1939 sont décrétées la prohibition d'importation de tous les cotons ainsi que la fermeture du marché à terme. Les stocks sont alors de 20.000 t, dont 14.000 au Havre, et les besoins estimés à 250.000³. Le 4 septembre, l'Intendance militaire réquisitionne les cotons existants en métropole et sur les eaux territoriales. Ce même jour, le Groupement d'importation et de répartition du coton (GIRC)⁴, fondé au printemps 1938, commence à opérer : constitué en société anonyme au capital de 500.000 F, il compte quinze administrateurs dont deux tiers de filateurs, mais son comité de gestion comprend cinq négociants et courtiers, venant tous du Havre⁵, et un industriel. En accord avec l'Intendance, le GIRC achète sur le marché international, met en concurrence les vendeurs, puis répartit les achats entre les importateurs et les industriels après que les besoins militaires aient été satisfaits. Il contrôle aussi les licences d'importation et les opérations de change. Ceux qui sont aux postes de responsabilités ne sont pas les moins coloniaux, notamment Édouard Senn, patron de la Compagnie cotonnière, nommé directeur des achats.

Dès les premières semaines de la guerre, l'Intendance et le GIRC se tournent vers le réservoir colonial, car ses cotons sont évidemment payables en francs, tandis que le *cash and carry bill* voté par le Congrès à Washington imposait le paiement comptant et le transport par l'acheteur.

De plus, la loi de neutralité votée aux États-Unis a retardé les transactions⁶, même si le stock importé est encore considérable. Il est alors décidé que le GIRC achète toute la production coloniale. Or, l'Afrique subsaharienne française ne produit pas plus de 17.000 t. en 1938. Les administrateurs coloniaux sont donc invités à pousser au maximum la production dans leur cercle⁷. Mais l'AEF, meilleur réservoir, est coupée de la métropole. La moitié du coton stocké dans les ports français a été incendiée, le reste des stocks est réquisitionné par l'armée allemande. La direction des services de l'armistice tente, dans un premier temps, de conserver la totalité de ses importations de cotons coloniaux en cédant notamment aux exigences de l'occupant sur l'okoumé et le cacao. On argue aussi du fait que « la production cotonnière se trouve en grande partie en zone dissidente⁸ ».

Mais bientôt, le plan Kehrl, puis le plan Grüber conduisent une partie des cotons en Allemagne, notamment parce que les Allemands paient un prix supérieur aux offres des industriels français, ce dont le comité d'organisation (CO) se plaint auprès de Bichelonne⁹. Dès 1940, le Comité général d'organisation de l'industrie textile (CGOIT) pousse d'une part au développement des fibres artificielles — d'où le développement, avec une participation allemande, de l'usine France-Rayonne à Roanne (Loire) —, et à la mise à l'étude d'un programme d'action pour stimuler la production cotonnière de l'AOF.

DES MODIFICATIONS STRUCTURELLES : UN SECTEUR TRÈS ADMINISTRÉ

Pour le pays d'abord, pour l'occupant ensuite, le coton est un produit relativement stratégique. Lors de la création des groupements d'importation, ce secteur est placé

³ Archives nationales, Paris (AN), F12 10558, dossier coton.

⁴ Prévu par l'article 49 de la loi du 11 juillet 1938.

⁵ Archives départementales de Seine-Maritime (ADSM), 201W 181.

⁶ AN, F12 10558, dossier coton.

⁷ Senn (Édouard), *Examen des rapports de nos colonies avec l'industrie cotonnière métropolitaine*, Paris, CGOIT, décembre 1940, bibliothèque du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Montpellier.

⁸ AN, F12 10558, note de Boisanger à Hemmen, 20 septembre 1940.

⁹ AN, F12 10558, lettre du directeur du coton. En contrepartie des produits textiles, l'Allemagne fournit de la rayonne et de la pâte à papier.

sous la responsabilité du ministère de la Guerre. Il est vrai que, en plus de l'habillement, le coton est utilisé dans la fabrication des pneumatiques et des explosifs¹⁰. Le délégué général de l'industrie cotonnière est chargé de la liaison entre l'entreprise et l'administration¹¹.

Les factures établies par le GIRC sont adressées à l'Intendance, plus précisément à l'Inspection générale de l'habillement. À Marseille s'ajoutent des groupements d'importation départementaux, mis en place par la 11^e Région économique. C'est l'entreprise havraise de transit Adrien Martin qui en est ici la représentante pour le coton¹².

Les entreprises du coton colonial ne peuvent échapper à l'organisation des Groupements professionnels coloniaux (GPC). Par « entreprise coloniale », l'État français entend toutes celles « dont l'activité s'exerce totalement ou partiellement à la colonie, quel que soit le lieu du siège social ». L'obtention des licences d'importation est donc soumise à cette appartenance¹³. La centralisation voulue par Vichy conduit à une double verticalité avec la création du CGOIT d'une part, le Comité central des groupements professionnels coloniaux (CCGPC) d'autre part¹⁴ (annexe 1). À partir du moment où les approvisionnements habituels sont compromis, un rapprochement s'effectue entre les deux structures, ce qui signifie que les industriels s'intéressent davantage aux entreprises coloniales du coton.

En décembre 1941, l'Association cotonnière coloniale (ACC) est transformée en Union cotonnière de l'Empire français (UCEF)¹⁵. L'ancienne organisation, dominée depuis sa création par les industriels métropolitains, voit désormais les « producteurs » l'emporter en nombre dans sa direction : trois pour deux. L'UCEF obtient de l'administration le monopole de l'égrenage et le rôle de « conseiller technique et de chercheur scientifique », notamment pour la sélection des semences¹⁶. La direction de la recherche de base est installée à Bouaké (Côte-d'Ivoire). L'UCEF informe le C.O. sur les ressources coloniales. La présidence est confiée à Édouard Senn. Le poids des entreprises de collecte à la colonie et de négoce portuaire est ainsi renforcé puisque celui-ci est à la fois patron de la Compagnie cotonnière, de la Cotoubangui, et administrateur de la Cotonfran. Fort de l'exemple brésilien, il insiste sur la nécessité de faire appel aux génétistes et aux phytopathologistes. À la fin 1942, il est établi que les agents de l'UCEF, au nombre de quinze, accrédités auprès de l'administration, organiseront la production cotonnière dans les zones choisies depuis Bouaké jusqu'au Soudan français (actuel Mali). Quelles étaient les motivations des entrepreneurs, et particulièrement des collecteurs de matière ? Ils avaient sans doute l'idée que l'issue du conflit ne résoudrait pas le problème de la balance commerciale, et qu'en conséquence « point n'est besoin d'espérer pour entreprendre¹⁷ ».

ÉTAT DES LIEUX ET TYPOLOGIE DE L'ENTREPRISE COTONNIÈRE COLONIALE

¹⁰ Bobichon (Henri), « La culture cotonnière en AEF et ses espérances », *Revue des questions coloniales et maritimes*, décembre 1938, p. 77.

¹¹ *Journal officiel de la République française (JORF)*, 3 octobre 1939, p. 11.921 et 11.979.

¹² Archives de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence (ACCIMP), MP.232.32.

¹³ *JORF*, 22 décembre 1940 ; information transmise par l'Union coloniale à la chambre de commerce du Havre (CCH), ADSM, 100 E4.

¹⁴ UCEF, *Le Développement de la politique cotonnière dans l'Empire français. Exposé d'une politique cotonnière française*, Paris, Librairie économique et sociale, 1941.

¹⁵ L'UCEF reçoit du CGOIT une subvention de 2 millions de francs en 1943 ; AN, F12 10440.

¹⁶ Senn Édouard, « Le coton dans les colonies françaises, le présent et l'avenir », conférence prononcée le 1^{er} avril 1944, in UCEF, *Conférences sur le coton*, Paris, juillet 1944.

¹⁷ *Ibid.*, p. 231

Les contraintes géostratégiques vont donner au coton colonial une place toujours modeste mais non négligeable pour la métropole.

LES FLUX DE LA MARCHANDISE DE LA VEILLE AU LENDEMAIN DU CONFLIT

À la veille du conflit, Le Havre est surtout le port du coton américain¹⁸, tandis que Marseille et Dunkerque sont les ports du coton indien. Durant la drôle de guerre, le contrôle par le GIRC favorise les entreprises havraises, pour le coton américain et pour le coton colonial, car le port normand capte 80 % des importations et la quasi-totalité des cotons africains qui représentent alors 7 % des arrivages.

Tableau 1 – Importations par le GIRC en France de septembre 1939 à mars 1940¹⁹

	balles
Achats par le GIRC du 2 septembre 1939 au 9 mars 1940	729.867
dont Amérique	680.000
Arrivages au Havre du 2 septembre 1939 au 16 mars 1940	
Amérique	492.425
Brésil	45.479
Coloniaux AEF	43.329
Pérou, Indes	4 641
Total	586.814

Sous l'Occupation, la France est coupée de ses réservoirs principaux, malgré un accord conclu avec le Brésil en 1941²⁰. On peut donc parler de pénurie entre 1942 et 1945.

Les cotons coloniaux, en majorité réexportés, sont de faible importance, mais leur présence jusqu'en 1942 suscite quelques espoirs.

Tableau 2 – Place de l'AOF et de l'AEF dans les importations totales et coloniales de la France de 1938 à 1944 (en t.)²¹

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
Total	278.506	227.571	234.028	10.344	9.005	225	30
Colonies	10.420	10.018	4.425	3.746	7.886	0,6	30
AOF	3.512	3.372	166	1.863	4.680	—	—

¹⁸ Au cours de la période 1900-1940, Le Havre capte environ les deux tiers des importations françaises de coton, autour de 200.000 t. par an ; Malon (Claude), *Le Havre colonial...*, *op. cit.*, p. 113-117.

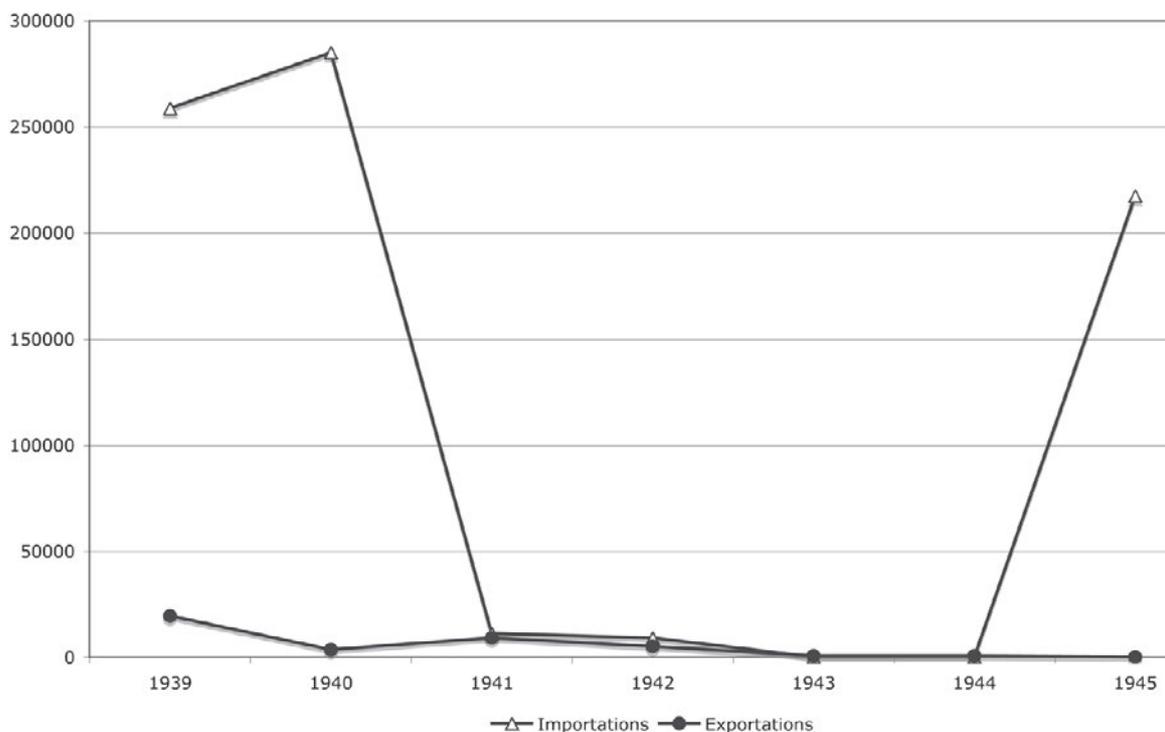
¹⁹ Archives de la chambre de commerce du Havre, ADSM, CCH. 100 E4.

²⁰ AN, F12 10558, négociation Reinhart.

²¹ D'après *Coton et fibres tropicales*, vol. 1, n° 1, 1946.

AEF	5.908	5.085	2.816	688	—	—	—
-----	-------	-------	-------	-----	---	---	---

Graphique 1 – Importations et exportations françaises de cotons en laine et déchets de coton de 1939 à 1945 (en t.)²²



La fermeture du port du Havre à partir de juin 1940 entraîne un repli de plusieurs entreprises havraises à Marseille, conjointement à ce qui se produit pour le café ²³. Mais il semble que les négociants en coton aient été moins prompts à choisir cette solution que les gens du café ²⁴. La cité phocéenne a importé une quantité importante de coton : 104.000 t. en 1940, puis 11.000 t. en 1941 ²⁵. Les maigres apports sont alors fournis pour l'essentiel par la colonie : 7.900 t. sur 9.000 importées en 1942. On retrouve donc les Havrais à Marseille, notamment la maison Adrien Martin, transitaire spécialiste de l'échantillonnage, « maître voilier », admise en février 1941 ²⁶, la Société française d'importation cotonnière (SOFIC-Henri Scholaert) admise en avril et la Société commerciale transcontinentale (SOCOT-Génestal) admise en juin. La justification fournie pour le transfert par cette dernière est la poursuite « de son activité dans le commerce

²² D'après les tableaux de Rabeil (Jacques), *L'Industrie cotonnière française*, thèse de droit, Paris, M.-Th. Génin/Librairie de Médecis, 1955, p. 101

²³ Les sociétés repliées à Marseille ayant pour double objet le café et le coton – Interocéanique, Reinhart (SIC), Latham, Ancel – ont été présentées dans ma contribution « Gens du café en temps de guerre : des entrepreneurs de l'ordinaire et du superflu » du volume du GDR à paraître à Tours aux Presses de l'Université François Rabelais, *Les Entreprises de biens de consommation sous l'Occupation*.

²⁴ Fauchier-Delavigne (Claudie), *Les Reinhart, une famille de négociants en coton et café au Havre, 1856-1963*, thèse de Doctorat d'histoire sous la dir. de Jean-Pierre Chaline, Université Paris IV-Sorbonne, 2005, p. 152-159.

²⁵ *Annuaire statistique*, éd. 1940 et 1941, ACCIMP.

²⁶ Elle transfère plus précisément sa filiale Agence cotonnière française ; Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ADBR), 184W 69. Adrien Martin possède de nombreuses succursales, notamment à Oran ; ADSM, 6U6 446.

du coton en provenance de l'Empire français ²⁷ ». Cette remarque explique peut-être pourquoi nombre de maisons importantes, ayant des relations exclusives avec l'Amérique, n'ont pas suivi le même chemin. Un dirigeant de la SOFIC explique pour sa part avoir déjà importé 2.500 t. par Marseille durant le premier semestre 1940 et avoir conservé tout son personnel ²⁸. Quelle que soit l'issue imaginée de la guerre, on pense Marseille et colonies, si l'on en croit Marcel Reinhart, patron de la SIC : « Si l'Allemagne gagne la guerre, il y a tout lieu de penser que nous perdrons une partie de nos colonies, mais c'est pourtant du côté colonial que nous devons faire nos plus grands efforts, car il est à craindre que la France vive pendant une période assez longue en vase clos ²⁹ ».

En 1945, avec le rétablissement des importations, la circulation de la marchandise est modifiée, au détriment du Havre. En effet, tous les ports capables d'accueillir des navires de haute mer pour le déchargement des cotons, une douzaine au total, ont été utilisés. La géographie des échanges s'est donc modifiée dans le sens d'une diversification des arrivées et des provenances, comme pour le café, sans pour autant modifier l'appareil entrepreneurial et la démographie des entreprises. Si le Havre capte les deux tiers des cotons africains avant-guerre, il ne reçoit plus que 40 % de ceux de la zone franc en 1957. Le développement de la production de la France d'outremer, réalisé notamment en période de fermeture du port normand (16.500 t. exportées en 1938 et 35.000 t. en 1948) a donc profité à d'autres ports. Des ventes à l'étranger ont commencé à se réaliser à partir de l'AEF.

NÉGOCE PORTUAIRE ET ENTREPRISES À LA COLONIE

En 1939, sur la place du Havre, les entreprises s'occupant de textile colonial représentent un dixième du stock des importateurs commissionnaires. La typologie est complexe : on trouve à la fois des entreprises spécialisées et des entreprises polyvalentes ; des importateurs allient coton, café et cacao. Si l'on s'intéresse au temps long de la construction d'un appareil entrepreneurial cotonnier et colonial, en considérant que les hommes d'affaires havrais sont représentatifs, on constate que la période 1939-1945 n'a pas de spécificité en matière de démographie d'entreprises ³⁰.

Elle se situe en revanche dans un temps moyen, allant de 1930 à 1960. Dans cette période, la diminution du nombre d'entreprises à la colonie (de 13 à 6) s'explique par l'affaiblissement de l'apport indochinois, océanien et, dans une certaine mesure, de l'Afrique de l'Ouest. En AOF, certaines sociétés ont cependant survécu à un état de crise qui n'était pas le fait de la période de guerre, avec parfois un fort déficit, comme la CICONNIC ³¹. Au contraire, la stabilité du nombre de sociétés de commercialisation contrôlées depuis les places portuaires depuis 1930 s'explique par la consolidation du réservoir et l'augmentation des quantités produites et exportées, particulièrement en AEF et au Cameroun. À la veille du conflit, la production cotonnière de l'AEF représente un allègement de 80 millions pour la balance commerciale de la France ³². Cela fragilise l'hypothèse d'un décollage cotonnier dû aux vertus modernistes du régime de Vichy et conduirait plutôt à interpréter les progrès de la production en Afrique subsaharienne comme un mouvement lent, relativement autonome de la temporalité géopolitique.

²⁷ ADBR 184 W 69.

²⁸ *Ibid.*, lettre au préfet du 22 janvier 1941.

²⁹ Note interne rédigée par Reinhart, non datée, aimablement communiquée par Claudie Fauchier-Delavigne.

³⁰ Malon (Claude), *Le Havre colonial...*, *op. cit.*, p. 200, fig. 5.

³¹ Compagnie de culture cotonnière du Niger. Pertes de 14 millions de francs en 1936 et déficit de 274.000 F en 1941, Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence, 1 Affeco 173.

³² *Ibid.*, lettre d'Edmond du Vivier de Streel au ministre des Colonies, 5 juillet 1938.

Tableau 3 — Production de l’Afrique subsaharienne française à la veille et au lendemain du conflit (en nombre de balles par an)³³

	Moyenne 1934-1938	Moyenne 1951-1952
AOF	40.000	14.000
AEF et Cameroun	43.000	130.000

L’étude des stratégies et des méthodes utilisées par les entreprises conduira, pour autant que les sources le permettent, à mieux saisir le sens et les résultats des efforts accomplis par les producteurs en temps de guerre.

STRATÉGIES ET TERRITOIRES À LA COLONIE ET EN MÉTROPOLÉ

Pourquoi l’apport des entreprises coloniales est-il aussi faible en 1939 ? La première raison est liée à la politique douanière qui a stimulé d’autres produits, comme le café ou le cacao. À l’inverse, le coton n’est pas protégé par le privilège colonial ou par les contingentements. Les industriels étaient surtout préoccupés de protectionnisme exportateur en quelque sorte. Le Syndicat général de l’industrie cotonnière, très autarciste, défend jalousement le marché colonial, non comme réservoir de matières premières, mais comme débouché pour ses tissus fabriqués en métropole.

Selon le président de l’UCEF, si la situation du coton en 1944 dans les colonies est celle d’une « production déshéritée », c’est non seulement à cause du fléchissement des cours dû à la politique agricole américaine, mais également parce que « l’industrie cotonnière métropolitaine s’était opposée à ce que le coton colonial soit protégé sur le marché métropolitain³⁴ ». Ainsi, de manière à peine déguisée, les industriels sont-ils accusés d’avoir voulu à la fois le beurre et l’argent du beurre : un débouché protégé à la colonie, des réservoirs étrangers d’accès plus libre. Un second facteur de retard est lié aux stratégies territoriales car l’exploitation ne s’est pas faite en premier sur les territoires les plus rentables, ceux de l’AEF. Le troisième facteur tient à la faible rentabilité de la plantation, alliée à des méthodes problématiques utilisées conjointement par les entreprises et l’administration à la colonie. Ont-elles fondamentalement changé durant la période ? Rien n’est moins sûr.

LES ENTREPRISES À LA COLONIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : PRATIQUES ET TERRITOIRES

Dans les territoires cotonniers demeurés le plus longtemps sous le contrôle de Vichy, on trouve des établissements publics pratiquant la culture irriguée. C’est le cas au Soudan français avec l’Office du Niger depuis 1932, et durant la guerre avec la création de l’Office des Béni-Amir au Maroc. En 1942, le GIRC « fait une fleur » aux producteurs du Maroc en s’engageant à payer 65 % de la valeur dès la remise aux usines d’égrenage, le ministère de la Production industrielle (MPI) poussant à la transaction, détail qui trahit la situation de pénurie ³⁵. Ces entreprises sont coûteuses en

³³ Chiffres relevés dans Rufenacht (Charles), *Le Café et les principaux marchés de matières premières*, Le Havre, Société commerciale interocéanique, 1955, p. 392. Pour comparaison, les États-Unis passent dans le même temps de 12 à 15 millions de balles.

³⁴ Senn (Édouard), « Le coton dans les colonies françaises... », *art. cit.*

³⁵ AN, F12 10558.

infrastructures. Une loi du 19 mai 1941 autorise le Trésor public à avancer, par l'intermédiaire du gouverneur de l'AOF, une somme de 600 millions de francs à l'Office du Niger pour l'aménagement de terres irrigables destinées à la culture du coton et du riz. Une première tranche est accordée en octobre pour la colonisation de 3.500 ha et l'installation d'une station cotonnière ³⁶. Toutes les études économiques sur l'Office s'accordent à reconnaître le grand décalage entre les projets et les réalisations. Le botaniste et professeur au Muséum Auguste Chevalier, conseiller technique de la mission parlementaire de 1938, a déclaré : « Nous nous rendîmes compte du bluff qui existait dans ces projets ». La priorité donnée à la production rizicole nuit au développement cotonnier. Les résultats pratiques du barrage de Sansanding sur le Niger (Soudan français), dont les travaux sont ralentis par manque de fer et de ciment, sont décevants ³⁷. Alors qu'en 1940, 150.000 personnes travaillent sur les terres de l'Office, la production cotonnière totale du Soudan français en 1943 n'atteint pas 1.300 t. ³⁸ ! Malgré leur modestie, les cotons de l'Office furent achetés par le GIRC en 1942, avec d'âpres discussions sur les conditions de paiement ³⁹.

Les entreprises les mieux représentées dans le système vichyssois d'organisation, notamment par Georges Boussenot⁴⁰ et Édouard Senn (Cotonfran, Cotoubangui), sont celles qui se retrouvent rapidement hors de l'autorité de l'État français, en Oubangui-Chari et au Tchad. Les rapports d'expertise des années 1940-1942 observent un silence remarquable sur cette situation paradoxale. De manière discrète, il a cependant été demandé au CCGPC d'étudier la situation des entreprises coloniales « ayant leur exploitation dans les colonies actuellement dissidentes⁴¹ ». Le modèle d'exploitation établi en AEF, inspiré du système belge, a été mis en place vers 1927. Discuté au Conseil supérieur des colonies, il donne à des sociétés privées le monopole d'achat du coton-graine produit par l'indigène sur un territoire donné, à charge pour elles de construire des usines d'égrenage. Les zones à privilèges sont fixées par décret-loi le 5 mai 1928. Le prix d'achat est fixé par le gouverneur sur la base des cours du marché du Havre. À partir de 1934, quatre sociétés reçoivent ce monopole d'achat : la Cotonaf, la Cotonfran, la Cotoubangui et la Comouna.

La Cotonfran, sur le territoire du Tchad, où l'on retrouve Senn, Boussenot et des actionnaires belges, se voit attribuer la part du lion ⁴². Bénéficiaire depuis 1936, l'entreprise présente un bon ratio bénéfice/capital : 42 % en 1939, 45 % en 1942, 55 % en 1943 ⁴³. Elle devient ensuite la première firme exportatrice de l'AEF. La rupture avec la métropole n'a nullement entravé les progrès de la production.

Tableau 4 – Production des planteurs de la Cotonfran

³⁶ *Journal officiel de l'État français (JOEF)*, 22 octobre 1941, p. 4.591.

³⁷ Chevalier (Auguste), conférence faite au Havre le 22 avril 1950, *Bulletin Havre colonial*, mai 1950, p. 1-7.

³⁸ Joly (Vincent), *Le Soudan français de 1939 à 1945, une colonie dans la guerre*, Paris, Karthala, 2006, notamment p. 488 et suiv.

³⁹ Avec ouverture de crédit à Dakar par la Banque de l'Afrique occidentale pour le GIRC pour 394 t. ; AN, F12 10558, tractation entre Belime et le GIRC, octobre 1942.

⁴⁰ Georges Boussenot (1876-1974), ancien député radical-socialiste de la Réunion de 1914 à 1924, est délégué de Madagascar au Conseil supérieur des colonies.

⁴¹ *Bulletin des GPC*, 1942, n° 2, p. 134.

⁴² Cabot (Jean), « Les entreprises cotonnières en Afrique équatoriale », in Coquery-Vidrovitch (Catherine) et Forest (Alain) (dir.), *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1983, p. 367-376.

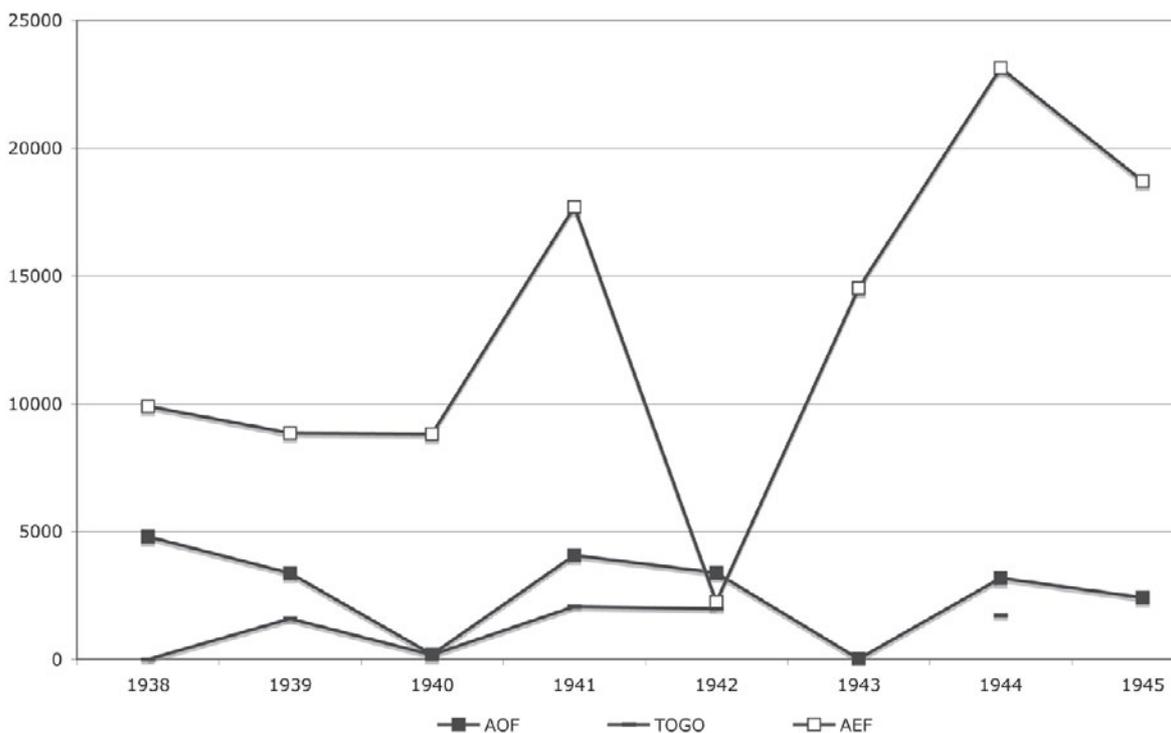
⁴³ Le fait que les dividendes aient toujours été supérieurs à 7 %, même durant les années de guerre, indique une capacité d'exportation ailleurs qu'en métropole.

de 1932 à 1960, en moyenne annuelle⁴⁴

1932-1936	1937-1941	1942-1946	1947-1951
5 200 t.	16.000 t.	28 100 t.	40 500 t.

La Cotoubangui, créée par Olivier Senn, le père d'Édouard, sur le territoire de l'Oubangui-Chari (actuelle République centrafricaine), est une filiale à la colonie de la puissante Compagnie cotonnière, ancienne maison Siegfried, en association avec des actionnaires belges, Bunge et Sipef. Elle couvre 20.000 km² et fait travailler 25.000 planteurs. La Comouna a été constituée à l'aide de capitaux hollandais. La Cotonaf, créée en 1937, est la propriété du groupe Boussac, qui, parallèlement, collecte dès avant-guerre une grande partie du coton de la Haute-Volta ⁴⁵.

Graphique 2 – Exportations de coton égrené des colonies d'Afrique subsaharienne de 1938 à 1945 (en t.)⁴⁶



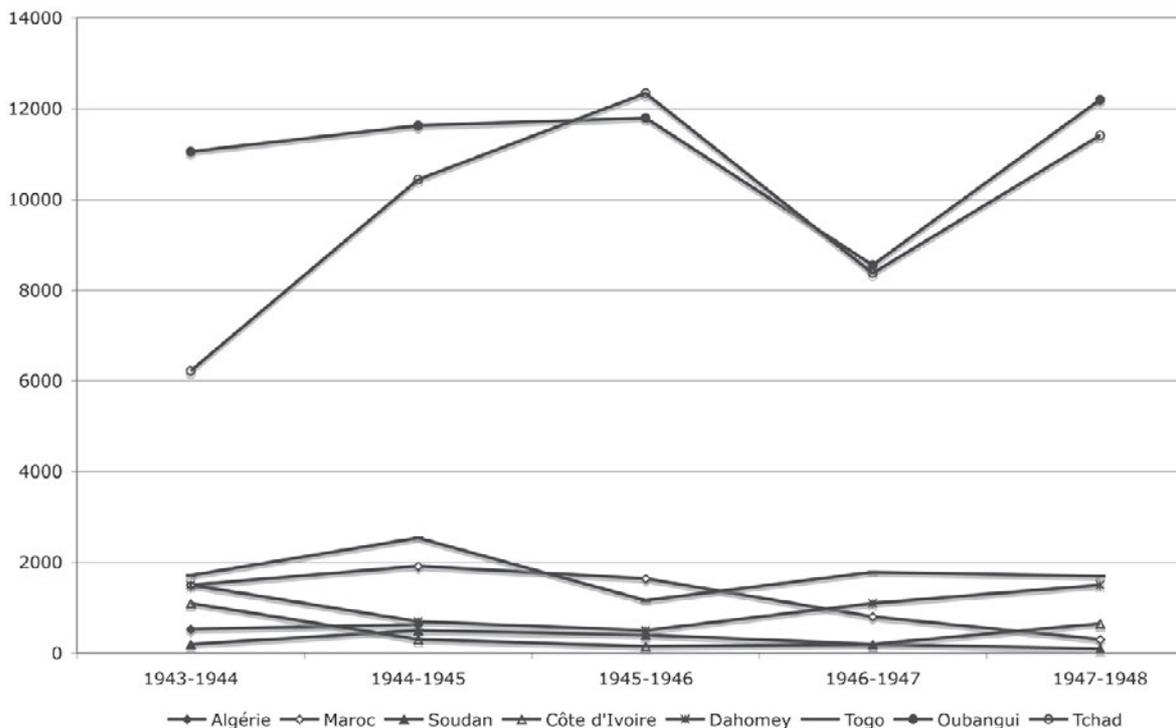
Graphique 3 – Production comparée de coton-fibre dans les colonies françaises de 1943 à 1948 (en t.)⁴⁷

⁴⁴ Cotonfran, Fort-Lamy, 1960, rapport dactyl., bibliothèque du CIRAD.

⁴⁵ Coquery-Vidrovitch Catherine, *L'Afrique occidentale au temps des Français*, Paris, La Découverte, 1992, p. 272.

⁴⁶ *Coton et fibres tropicales*, n° 1, 1946, p. 31.

⁴⁷ D'après les tableaux présentés par Boussenot Georges, « L'industrie et l'artisanat textiles outre-mer », *Marchés coloniaux*, n° 298, 28 juillet 1951, p. 2.086-2.087.



Les deux graphiques qui précèdent montrent, au total, que la guerre a inégalement pesé sur la production et les exportations des territoires cotonniers, l'Oubangui-Chari et le Tchad réussissant assez bien dans la conjoncture. Les accords entre de Gaulle et les Britanniques en 1941 et 1942 y sont sans doute pour quelque chose ⁴⁸.

LES ENTREPRISES D'INTERFACE : IMPORTATION, AGENCE, COMMISSION, NÉGOCE, TRANSIT

Les grandes sociétés de traite – Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA), Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO), Unilever – n'ont pas pu lutter avec les sociétés cotonnières qui achetaient, égrenaient et exportaient le coton, particulièrement en AEF. Le rôle d'interface avec la métropole est donc joué par des entreprises de négoce et de commission, ceci de deux manières. D'un côté, Boussac qui, avec la Compagnie de l'industrie textile cotonnière (CITEC), a sa propre filière reliant directement ses usines au producteur africain, est son propre intermédiaire.

De l'autre, les entreprises de négoce, de commission et de transit agissent dans les ports à marchés comme intermédiaires entre le collecteur-exportateur ou comme agent de ce dernier et utilisateur de matière première.

Nous trouvons ici la Compagnie cotonnière, née en 1862, négociant importateur, créatrice de la Cotoubangui qui la fournit, et le Comptoir cotonnier et colonial fondé en 1940, agent commissionnaire de la Cotonfran et filiale de la maison André Clerc, de Lille. Or, il se trouve qu'Édouard Senn et André Clerc sont tous deux administrateurs de la Cotonfran et intéressés à placer les cotons qu'elle exporte. Les deux patrons avaient un arrangement, datant peut-être des années 1940, pour le partage régional des zones textiles françaises. Clerc agissait auprès des industriels du Nord et des Vosges, Senn en

⁴⁸ Almeida-Topor (Hélène d'), *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 144.

Alsace, en Normandie, à Lyon et à Laval ⁴⁹. Si l'expansion de la Compagnie cotonnière, cotée à la Bourse de New York, a été freinée par la guerre ⁵⁰, par la fin du marché à terme et le contrôle des changes, elle a été en revanche favorisée par son rôle directeur dans le GIRC et sa position d'interface pour les cotons coloniaux. Malgré les accords importants retrouvés en Amérique dans les années 1950, l'Afrique représente ensuite « la moitié du total de ses ventes ⁵¹ ». D'autre part, les réquisitions pour l'armée française en 1939 ou les saisies par l'armée allemande de stocks appartenant à la Compagnie ou au Comptoir ont fait l'objet de procédures légales de remboursement dès 1943 ⁵² et n'ont pas compromis la reprise des activités. Le Comptoir doit rendre des comptes à la Commission nationale interprofessionnelle d'épuration, mais pour des opérations de ventes d'articles en métropole ⁵³. À la Libération, ces négociants ont obtenu de meilleures attributions de capital-devises que les importateurs de café ⁵⁴.

Le sommeil relatif du négoce a donné de l'importance aux activités de transit en zone Sud. La maison Adrien Martin, du Havre, est une petite société désignée le 5 octobre 1939, transitaire officiel du GIRC. Son activité se replie à Marseille. Jusqu'en novembre 1942, elle intervient dans le transit en Méditerranée, et, même après cette date, elle organise l'acheminement vers l'intérieur de marchandises diverses stockées à Marseille. Son patron, mobilisé, s'y installe dès son retour. Il refuse de communiquer à l'occupant le détail des stocks de ses clients et freine par des astuces juridiques la récupération par l'ennemi de cotons appartenant à des industriels alsaciens ⁵⁵. Ceci concorde avec l'agacement de Kehrl devant les difficultés à faire remonter « les cotons des firmes alsaciennes situées en zone Sud ⁵⁶ ». Le représentant d'Adrien Martin à Paris fait partie du comité d'épuration de la chambre syndicale. Il est donc intéressant de savoir pourquoi le comité de confiscation des profits illicites lui impose cependant une amende ⁵⁷. En effet, son chiffre d'affaires allemand s'élève à 8 % de ses activités pour l'ensemble de la période. Adrien Martin reconnaît avoir assuré, en mai 1941 ⁵⁸ l'expédition en Allemagne par la SNCF de 10.000 t. de coton brut, sans doute en partie colonial, et de 1.205 t. en 1942-1943 ⁵⁹. Il obtient sans difficulté une attestation de contrainte ⁶⁰ car les ordres ne venaient pas uniquement des autorités allemandes. En effet, l'opération a été faite en exécution des accords franco-allemands pour le textile, en échange de 7.000 t. de fibranne, et le GIRC de Marseille a agi sur ordre de la direction de la filature du coton du CGOIT. Cette transaction est sans doute liée au plan

⁴⁹ Entretien avec Michel Dayaux, employé, puis directeur du Comptoir entre 1946 et 1963, Le Havre, 5 février 2008.

⁵⁰ Guy Traversin parle d'« arrêt brutal de l'activité et de l'expansion de la Compagnie », dans Traversin (Guy), *Coton et développement*, hors série, septembre 1999, p. 81.

⁵¹ La Baumelle (François de), « La Compagnie cotonnière, une histoire séculaire », *Coton et développement*, n° 2, juin 1992, p. 12.

⁵² ADSM, 11 RP 1192 : 4.348 balles appartenant au Comptoir enlevées aux Docks du Havre par l'armée allemande en 1940 ; 11 RP 2024 : saisie au Havre et dans tous les ports par l'inspection générale de l'Habillement pour la Compagnie cotonnière en 1939.

⁵³ AN, F12 9627.

⁵⁴ Rapport d'inspection 1948 de la succursale au Havre de la Banque de France, Archives historiques de la Banque de France, Paris.

⁵⁵ ADSM, 260 W 152, lettre de reconnaissance des Éts Frédéric Jacquel.

⁵⁶ AN, F12 10298, visite de Kehrl, 2-4 mai 1941. Il s'intéresse aussi au stock de Dakar, mais Motte lui répond qu'il n'est que de 4.000 t.

⁵⁷ ADSM, 260 W 152.

⁵⁸ Les chiffres selon Rabeil (Jacques), *L'Industrie cotonnière française*, *op. cit.*, sont pour les importations de 11.289 t., en majorité coloniales, et pour les exportations de 9.283 t.

⁵⁹ ADSM, 260 W 152.

⁶⁰ ADSM, 260 W 152, attestation signée J. Westphalen-Lemaître, 2 octobre 1945.

Kehrl dont elle représente un peu plus de 10 % ⁶¹. Le GIRC eut aussi à livrer du coton colonial à l'Allemagne en 1944, prélevé sur la récolte de 1942 dans le cadre du « plan Grüber » qui portait sur un millier de tonnes ⁶².

L'ENTREPRISE COTONNIÈRE, L'ÉTAT ET L'INDIGÈNE

L'examen des rapports entre l'entreprise, les producteurs et l'administration incite à penser que la politique du coton colonial n'a pas été infléchie de manière décisive par l'épisode de Vichy. L'économie administrée a simplement accompagné le perfectionnement d'un modèle inscrit dans le temps long, où l'entreprise de collecte et le travail de l'indigène ont une fonction bien établie. Dans ce système, la démarche industrialisante est très limitée, malgré quelques discours de façade.

LE SECTEUR COTONNIER COLONIAL : UN MODÈLE D'ÉCONOMIE DIRIGÉE

C'est le territoire qui échappe le plus longtemps à l'autorité de Vichy, l'AEF, qui est le modèle implicite de l'entreprise coloniale cotonnière. Selon Senn, si la culture du coton avait disparu en Afrique du Nord et végété en AOF, c'est parce que l'administration « n'a pensé que coton » et a « donc appuyé à fond les sociétés concessionnaires⁶³ », ce que les sources ne démentent pas. Ce qui apparaît rétrospectivement comme une modernité, le système d'économie mixte État colonial ou post-colonial-Entreprise, est en même temps dans la continuité d'un système de monopole de fait hérité des compagnies à charte, mais transformé, surtout après les années 1950, dans un sens plus favorable au paysan africain, jusqu'au pôle Coton et développement après les indépendances (Compagnie française de développement des fibres textiles-Compagnie cotonnière, CFDT-COPACO). Les structures professionnelles du GPC et du CO ne remettent pas en cause, en théorie comme en pratique, un système où l'administration participe à la production avec l'entreprise, le producteur subissant les deux autorités à la fois. Si bien qu'un disciple du sociologue et ethnologue René Maunier peut écrire en 1943 qu'avec la loi du 16 août 1940, « le statut de la production et des échanges dans la métropole ne diffère plus beaucoup de celui des colonies [...] l'économie obéit désormais aux vues de la politique de l'État ⁶⁴ ». Allant un peu trop loin, il affirme sans détour qu'avec le GPC, « le patron ne sera plus le maître de son entreprise » et que le Comité central désignera les régions en AOF où l'on a intérêt à planter du coton. Or, tout montre que ce sont les experts de l'UCEF, c'est-à-dire les patrons du secteur, qui ont enquêté et proposé. Cependant, le fait de considérer la colonie comme modèle d'économie administrée pour la métropole n'est pas faux mais relativise l'héritage moderniste de Vichy.

Certes, la période a constitué un temps de réflexion économique et technique mis à profit dès la Libération, notamment par l'UCEF. Le CGOIT est invité par la délégation du général Weygand à étudier, en janvier 1941, les possibilités de développement du coton

⁶² AN, F12 10558, « Livraisons de coton à l'Allemagne ».

⁶³ Souligné par nous. UCEF, *Le Développement...*, *op. cit.*, p. 32.

⁶⁴ Chamley (P.), « Le commerce », in Maunier René (dir.), *Éléments d'économie coloniale*, Paris, Sirey, 1943, p. 305.

en Algérie et au Maroc. Les colons européens, qui constituent en Afrique du Nord l'essentiel des coopératives cotonnières, s'engagent alors à faire un effort, à condition que le coton nord-africain soit payé dix fois le cours du blé ⁶⁵. Ce « contrat d'Alger » réserve le coton produit à l'industrie métropolitaine ⁶⁶. En octobre 1942, une nouvelle mission de Senn et de Marcel Mieg (industriel alsacien directeur responsable du CO de la production de coton) constate une multiplication des usines d'égrenage en Algérie et un développement de la culture irriguée par l'Office des Béni-Amir au Maroc. En avril 1941, Senn est en AOF. Le même problème se pose : le prix du coton est insuffisant par rapport à celui de l'arachide. On établit, pour l'indigène poussé à remplir le devoir coton, car il n'y a pas de producteur blanc, un prix six fois supérieur à celui de l'arachide. Le CGOIT s'engage en même temps à acheter pour cinq ans le coton exporté par l'AOF. La fixité du prix est considérée par Senn comme un élément du succès, car, dit-il, « l'indigène ne comprend pas les baisses de prix ⁶⁷ ». Mais le patron de la Compagnie cotonnière estime que les paysans sont dépouillés de cet avantage par les commerçants dioulas, syriens ou portugais qui paient des prix fantaisistes. C'est pourquoi l'on décide un contrôle renforcé des prix payés sur les lieux d'achat.

À la fin de l'année 1940, à la demande du CGOIT, Senn avait rédigé un rapport sur les possibilités de développement de la culture du coton aux colonies, traitant de la recherche, de l'encadrement et de la commercialisation ⁶⁸. Les idées d'acheter le coton à un prix fixe et d'une Caisse de soutien spécifique au secteur sont dans ce rapport, mais elles sont antérieures à la guerre. Le Comité cotonnier de l'AEF, qui groupait toutes les entreprises cotonnières du territoire, rappelait, en juillet 1938, que la colonie avait envisagé de créer une Caisse de compensation pour la masse des planteurs indigènes alimentée par les ristournes payées en fin de campagne par les sociétés cotonnières ⁶⁹. De même, c'est dès janvier 1939 que le Conseil national économique préconisait un effort de production impériale cotonnière en raison de la situation de la balance commerciale ⁷⁰.

Un conflit de représentations est perceptible sur la question de la continuité et de la paternité des réformes. Dans son historique de la CFDT, Jean Michelis ⁷¹ insiste certes sur « l'expérience des années de guerre », mais surtout sur « une politique toute nouvelle, esquissée, entre autres, lors de la Conférence de Brazzaville » forçant peut-être un peu le trait. Cet héritage expérimental est d'ailleurs, selon lui, le fait des « recherches des services de l'agriculture et des sociétés cotonnières », et la mise en place d'une filière intégrée soucieuse du producteur était permise par l'existence de la Compagnie cotonnière comme relais entre la production, l'égrenage et la filature. Nulle part, on ne voit poindre l'idée d'une quelconque modernité ou dirigisme éclairé venu de Vichy. Au contraire, c'est en février 1949 que la Copaco et l'IRCT de Senn ont trouvé auprès de Jacques de Carbon-Ferrière, conseiller du secrétaire d'État à la France d'outre-mer, un soutien à la création de la société d'économie mixte CFDT. Ainsi s'explique le décollage de la production après-guerre au Cameroun et en AOF, en tirant les enseignements de la gestion en Oubangui-Chari et au Tchad. Les progrès après 1950 en AOF, au Cameroun, à Madagascar et en Tunisie sont favorisés par les subventions et avances du Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES)

⁶⁵ Senn (Édouard), « Le coton dans les colonies françaises... », art. cit., p. 223. Un contrat fut signé à Alger en janvier 1941.

⁶⁶ AN, F10 10468, lettre du CO au MPI, 18 décembre 1941.

⁶⁷ UCEF, *Le Développement...*, op. cit., p. 46.

⁶⁸ Senn (Édouard), *Examen des rapports de nos colonies...*, doc. cit.

⁶⁹ Lettre d'Edm. du Vivier de Streel au ministre des Colonies, doc. cit.

⁷⁰ « Le coton dans les colonies françaises... », art. cit., p. 232.

⁷¹ « Pourquoi la CFDT ? », *Coton et développement*, hors-série, septembre 1999, p. 32-36. Cette dimension d'un nouvel esprit a été confirmée dans un entretien accordé à l'auteur par Jean Michelis le 20 janvier 1998 au siège de la Copaco.

pour la construction des usines d'égrenage ⁷². En admettant qu'un certain esprit de Brazzaville ait été fructueux, il faut constater que le verbiage colonial n'était pas si lointain chez les hommes-clés du coton comme Boussenot. « L'heure nous semble venue de procéder à une révision du statut de la main-d'œuvre indigène », écrivait-il en 1942. Mais rien de neuf n'apparaît dans ses propositions limitées à ce type d'assertion : si « la colonisation admet de mettre l'indigène à l'abri des abus dont il pourrait être victime », elle désire aussi que cette même administration la protège « contre le mauvais vouloir » dont elle pourrait souffrir « de la part de ses ouvriers indigènes [...] vis-à-vis desquels elle se conduit honnêtement ⁷³ ».

LE TRAVAIL DE L'INDIGÈNE, OU LE TEMPS LONG DE LA COLONIE

À la fin des années 1940, la superficie plantée en AEF représente 250.000 ha et intéresse 200.000 planteurs. Ceux-ci apportent leurs paniers à la pesée du point d'achat. C'est là qu'ils sont payés de leurs efforts. Ensuite, le coton est emporté en camion vers l'atelier d'égrenage. Le prix d'achat au producteur est multiplié par 2,5 de 1939 à 1945, mais le nombre de kilogrammes nécessaires au paysan pour se libérer de la capitation a quasiment doublé ⁷⁴.

Un ancien élève de l'École coloniale du Havre, devenu « agent de propagande cotonnière », porte un jugement révélateur de la mentalité des cadres sur le comportement du paysan noir en Oubangui-Chari : « En 1946, avec la suppression du travail obligatoire, celui-ci se crut obligé de ne rien faire, mais les conséquences désastreuses dont il eut à souffrir l'incitèrent à réagir ⁷⁵ ».

Quand, au début de la campagne, l'administration réunit les chefs de village, l'agent de propagande est présent pour le compte de la société cotonnière « ayant monopole d'achat dans son district ». C'est lui qui dirige les moniteurs ou boys-coton et se déplace « en tipoye » pour vérifier la tenue des travaux. Les postes d'achat sont répartis sur les routes tous les vingt kilomètres.

L'agent se plaint de ce que la culture cotonnière en AEF « est bien difficile, avec les primitifs que sont les indigènes de ces régions » ; il considère cependant que la culture cotonnière fut un facteur de civilisation, forçant l'indigène foncièrement individualiste à « vivre en communauté ». Sans administrateur, pas de culture cotonnière. À partir de 1943, le gouverneur de l'AEF décide la tenue annuelle d'une conférence cotonnière pour l'Oubangui-Chari et le Tchad. Les témoignages de nombre d'administrateurs en Oubangui, notés en fonction des résultats cotonniers, oscillent entre la coercition et la protection de l'indigène. Certains signalent un éloignement des dirigeants de sociétés à l'égard de la vie quotidienne de l'entreprise. Un arrêté du gouverneur général, le 13 décembre 1944, sanctionne « la mauvaise volonté pour l'exécution des travaux [...] en vue de l'entretien de toutes cultures ». En 1952, on trouve encore des gardes armés pour assister les *boys-coton* ⁷⁶.

Présenté en métropole sous l'Occupation, l'Office du Niger continue le mythe du Nil français. « Un problème technique magistral traité », « Belime admirable », écrit le

⁷² Compagnie française pour le développement des fibres textiles, *10 années d'action cotonnière 1949-1959*, archives Jean Michelis.

⁷³ *Bulletin des GPC*, n° 6, mai 1942.

⁷⁴ Cabot (Jean), « Les entreprises cotonnières... », art. cit.

⁷⁵ Folliot (Jean), « Le coton en Oubangui », *Havre colonial, Bulletin de l'amicale des anciens élèves de l'École pratique coloniale du Havre*, n° 4, mars 1948, p. 13-16. Folliot appartient à la promotion 1939-1940.

⁷⁶ Archives diplomatiques de Nantes, Bangui 85, cité par Bregeon (Jean-Noël), *Un rêve d'Afrique. Administrateurs en Oubangui-Chari*, Paris, Denoël, 1998, p. 169.

directeur de l'École coloniale, Robert Delavignette, en 1942 ⁷⁷. Mais il ajoute : « L'Afrique manque d'hommes, il faudra faire du Noir ». Cette recommandation n'est sans doute pas étrangère à l'incapacité de cette entreprise coloniale à maintenir, motiver et fidéliser la main-d'œuvre sur les terres concédées. Le « coton du commandant », les abus des chefs de village, la pratique des « désignés consentants » font de l'Office une « passoire ». Des populations mossi fuient le territoire, une tentative auprès des Touaregs est sans résultat ⁷⁸. Jusqu'en 1947, c'est « le temps de la contrainte » à l'Office, avec, d'une part, la deuxième portion du contingent dont relève pour trois ans tout homme valide de 15 à 50 ans non appelé sous les drapeaux, et, d'autre part, les réquisitions forcées et ponctuelles ⁷⁹.

Au Soudan français, la période révèle un conflit d'intérêts entre population autochtone et sociétés exportatrices. Il s'agit de la politique de saturation expliquée par l'historien Vincent Joly. L'administration pense qu'en laissant les producteurs libres de disposer de leurs récoltes et de les vendre sur le marché intérieur, ceux-ci auront intérêt à produire davantage, si bien que la saturation dégagera des surplus pour les besoins de la métropole. Or, le marché intérieur et le tissage autochtone sont stimulés par la hausse des prix du coton et par la baisse des importations de tissus métropolitains dues aux difficultés de la guerre. Le Soudan français n'exporte que 170 t. en 1940 et 261 t. en 1942. La Citec proteste auprès de Dakar contre cette politique, mais une source indique un double jeu puisqu'elle aurait revendu du stock sur le marché intérieur plus lucratif. Senn demande la limitation de l'artisanat autochtone. En 1943, G. Thiriot, directeur de l'UCEF en AOF, demande au gouverneur de taxer l'artisanat local ⁸⁰. Pierre Boisson refuse et en profite pour relancer le débat sur l'industrialisation. Finalement, la politique de saturation est abandonnée et la contrainte sur les producteurs à nouveau renforcée. Cet épisode révèle la tension entre sociétés coloniales et intérêt des populations locales, et, en même temps, le rôle clé joué par l'administration dans la production et la commercialisation.

CONCLUSION

L'évolution du secteur cotonnier confirmerait plutôt l'analyse de l'historien Charles-Robert Ageron, doutant de l'existence d'une politique coloniale de Vichy et limitant l'action économique à des « suggestions pour une nouvelle politique coloniale ⁸¹ ». Certes, l'amélioration scientifique et technique est stimulée par les contraintes du temps de guerre. On peut aussi mettre à l'actif de Vichy une organisation qui a obligé les industriels les moins dynamiques à rapprocher leurs vues des producteurs et négociants coloniaux. Mais cette enquête sur le coton n'invite pas vraiment à penser la période de Vichy aux colonies comme moderniste et industrialisante. Les discours favorables à l'industrialisation textile de la colonie et les orientations de l'amiral Platon montrent bien le succès grandissant des idées que le dirigeant de la Société financière française et coloniale (SFFC), Paul Bernard, avait défendues avant-guerre, puis à la présidence du CO

⁷⁷ Delavignette (Robert), « La formation professionnelle de l'administrateur colonial », in *L'Empire français et ses ressources*, conférences d'information organisées en février-mars 1942 par l'École supérieure d'organisation professionnelle, Paris, PUF, 1942, p. 39.

⁷⁸ Joly (Vincent), *Le Soudan français...*, *op. cit.*

⁷⁹ Bordage (Jean-Michel), *De la terre, de l'eau et des hommes, colons et techniciens de l'Office du Niger, 1932-1985*, thèse de Doctorat d'histoire sous la dir. de Guy Belloncle, Université de Tours, 1991.

⁸⁰ Joly (Vincent), *Le Soudan français...*, *op. cit.*, d'après Archives du Mali, 1Q 909, p. 346 et suivantes.

⁸¹ Ageron (Charles-Robert) et alii, *Histoire de la France coloniale*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 324-330.

des productions industrielles coloniales ⁸², mais ce dernier était demeuré extrêmement prudent au sujet de l'AOF, souhaitant que d'éventuels établissements « se fassent de concert avec les industries similaires en France ⁸³ ». Elles n'étaient pas nouvelles chez les administrateurs ou les gouverneurs comme Henri Bobichon ou Boisson, mais ce dernier considérait qu'au fond, l'Afrique devait rester paysanne ⁸⁴. De plus, les discours les plus convaincus sont aussi le fait d'idéologues totalement rétrogrades comme René Maunier ou ses disciples qui considèrent l'industrialisation comme « inéluctable ⁸⁵ ».

Le MPI lui-même, s'inquiétant de l'installation en Afrique du Nord d'industriels alsaciens réfugiés, regrette que l'autorité du CO, majoritairement hostile à l'industrialisation, ne s'étende pas juridiquement à la colonie ⁸⁶. Ce dernier proteste contre l'installation d'une filature Beauclair à Casablanca ⁸⁷. Certains sont partisans d'un dosage à 30 % d'utilisation sur place de la matière. Quant aux rapports et programmes émanant des hommes clés de l'UCEF dans cette période, ils n'incluent nullement le développement des filatures à la colonie. La « modernité » de Vichy mérite donc d'être nuancée. D'autant que le patronat est divisé dans sa stratégie. On a vu, à travers l'épisode de la « saturation », des membres influents du CO, comme Senn, s'opposer à l'industrialisation en Afrique. Les patrons de société de collecte ou de négoce n'avaient aucun intérêt à ce que la matière soit utilisée sur place. Or, Senn ou Boussenot sont aux leviers de la politique cotonnière et de l'expertise sous Vichy comme à la Libération. Le premier écrit en 1941 : « Un régime à une époque déterminée répond à des circonstances particulières. Il a alors son utilité, puis les circonstances changent, et avec elles, le régime ». Après avoir cité le Maréchal et fait allusion à la décadence politique morale et économique qui avait précédé la guerre, il conclut : « Cultivons donc nos colonies pour satisfaire nos besoins⁸⁸ ». En 1947, il prononce un argumentaire solide précédé de cette phrase : « Nous entendons parler beaucoup depuis la Libération [sic] de la nécessité d'industrialiser l'Union française. Il ne faut pas se mettre à monter des usines », explique-t-il, car « la consommation locale est trop faible par rapport à la production réelle d'une unité rationnelle technique ». Selon lui, on pourrait tout au plus utiliser les bas cotons pour fabriquer des couvertures. Cela ne l'empêche pas de conclure vertueusement sur un refus conjoint du « protectionnisme, de l'autarcie et du pacte colonial⁸⁹ ». La même tonalité se retrouve chez le directeur de *Marchés coloniaux*, René Moreux, ouvrant le numéro spécial de la revue consacré aux textiles dans l'Union française en 1951, qui titrait ainsi son éditorial : « Renoncer aux *a priori* coloniaux, user tantôt de l'économie libérale, tantôt de l'économie orientée ou dirigée, pourvu qu'elles soient efficaces ».

À la Libération comme avant-guerre, les deux seules unités industrielles textiles qui comptent dans l'Empire sont l'usine Gonfreville à Bouaké et la Cotonnière du Tonkin, **qui n'utilise, d'ailleurs, que des cotons importés [?]**. L'implantation industrielle des patrons alsaciens sur les marchés d'outre-mer dans l'après-guerre, notamment par les Établissements Schaeffer, est non pas un héritage de Vichy mais une stratégie de

⁸² Hodeir (Catherine), « Le Comité central des groupements professionnels coloniaux, forteresse et pépinière du grand patronat colonial ? », in Joly (Hervé) (dir.), *Les Comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, CRHQ, 2003, p. 181-190.

⁸³ Bernard (Paul), « Note sur l'industrialisation de l'AOF », *Bulletin des GPC*, n° 2, 1942, p. 107.

⁸⁴ Bobichon (Henri), « La culture cotonnière... », art. cit., p. 78.

⁸⁵ Milhau (Jules), « L'industrie », in Maunier (René)(dir.), *Éléments d'économie coloniale*, op. cit., p. 302.

⁸⁶ AN, F12 10468, note du MPI au gouverneur à Alger, 24 avril 1941.

⁸⁷ AN, F12 10468, CO au MPI, 12 février 1942.

⁸⁸ UCEF, *Le Développement...*, op. cit., p. 60-67.

⁸⁹ Senn (Édouard), *Les Textiles dans l'Union française du point de vue des territoires d'outre-mer*, Paris, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1947.

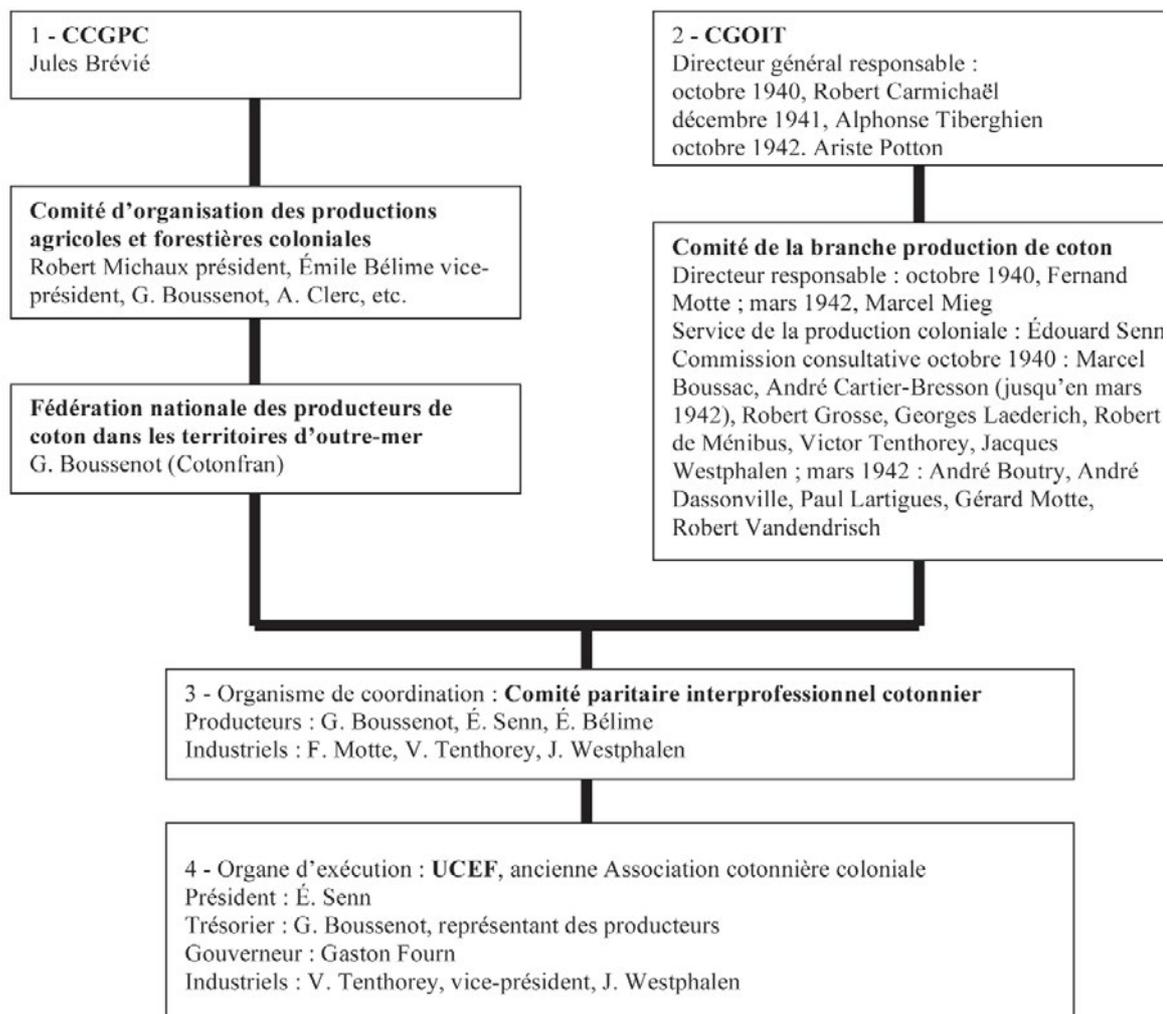
résistance à la concurrence étrangère sur les territoires de l'Union française, qui se confirme avec la construction européenne ⁹⁰.

L'opportunisme du patronat colonial n'a donc pas été entamé par l'expérience de la guerre. Les CO n'ont finalement été que ce que la profession a bien voulu en faire et les discours modernistes ne peuvent être confondus avec les actes de la politique économique. Il semble également que, hormis les pressions (bien réelles) de l'Allemagne pour se faire livrer la matière première coloniale, et ceci jusqu'au terme de l'Occupation alors que le disponible est devenu insignifiant, ce dernier n'ait pas eu de visée sur ces entreprises, d'autant que les territoires les plus rentables lui échappaient.

* *
*

Annexe 1 – Organismes responsables du développement de la production cotonnière dans l'Empire français

⁹⁰ Samuel (Paul), « Une région et l'Empire : l'exemple de la Haute Alsace, 1920-1980 », in *La France et l'outre-mer, un siècle de relations monétaires et financières*, Paris, CHEFF, 1998, p. 300-325 ; création de l'ICOMA au Maroc en 1945, d'ICOTAF, de SOTIBA et des Manufactures de Rufisque au Sénégal en 1951. Voir aussi Stoskopf (Nicolas), « La culture impériale du textile mulhousien », in Bonin (Hubert), Hodeir (Catherine) et Klein (Jean-François)(dir.), *L'Esprit économique impérial, 1830-1870*, Paris, SFHOM, 2008, p. 405.



Sources : organigramme : UCEF, *Exposé d'une politique cotonnière française*, Paris, Librairie économique et sociale, 1941, et noms : AN, 68 AJ 144.

Annexe 2 – Principales entreprises en activité durant la Seconde Guerre mondiale, partiellement ou totalement engagées dans la collecte et la commercialisation du coton des colonies françaises

Type et raison sociale	Pôle d'activité	Réseau	Création
Importation, commission, négoce, consignation et transit			
Compagnie cotonnière	Le Havre	Senn	1862
Agence cotonnière française	Le Havre-Marseille	Adrien Martin	1925
Comptoir de l'industrie textile cotonnière (CITEC)	Le Havre-Paris	Boussac	1927
Vatinel & Cie	Le Havre	Vatinel	1930

Société française d'importation cotonnière	Le Havre-Marseille	Scholaert	1932
Comptoir cotonnier et colonial	Le Havre-Lille	Clerc	1939
Société commerciale transcontinentale	Le Havre Marseille	Génestal	1939
Comptoir de l'industrie textile cotonnière (CITEC)	Le Havre-Paris	Boussac	1927
Collecte et plantation à la colonie			
Société cotonnière du Haut-Oubangui (COTOUBANGUI)	AEF-Oubangui	Senn	1919
Compagnie cotonnière équatoriale (COTONFRAN)	AEF-Tchad	C l e r c , S e n n , banque belge	1926
Compagnie commerciale cotonnière de l'Ouhame-Nana (COMOUNA)	AEF	Degrain	1930
Société française des cotons africains (COTONAF)	AEF-Oubangui	Boussac	1937
Compagnie de culture cotonnière du Niger (CICONNIC)	A O F - S o u d a n français	Hirsch-BUP	1919
Compagnie de cultures tropicales en Afrique	AOF-Sénégal	Masquelier	1925
Comptoir de l'industrie textile cotonnière (CITEC)	AOF-Haute-Volta	Boussac	1927
Office du Niger	A O F - S o u d a n français	Soc. économ. mixte	1932
Office des Béni-Amir	Maroc	Soc. économ. mixte	1941
Transformation à la colonie			
Usine Gonfreville	Bouaké	Peyrissac	1919
Société cotonnière du Tonkin	Namding-Haiphong	Dupré	1900
Savana	Pondichéry	Peyrissac	1828
Anglo-French Textile	Pondichéry	Rodier	1898
Modeliarpeth (ex-Gaebelé)	Pondichéry		1892